

Semences de fleurs et graminées sauvages locales

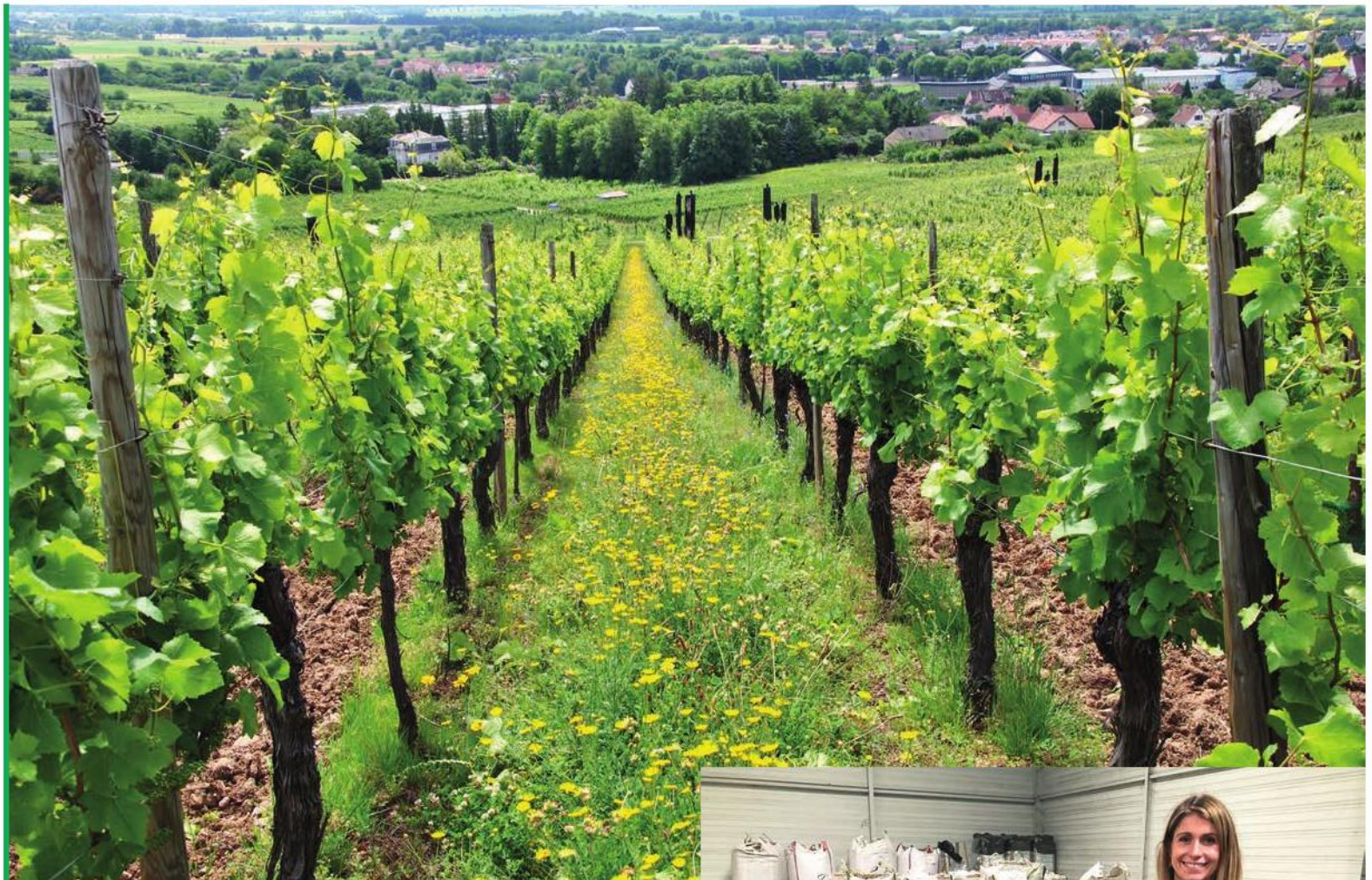
Chasser le naturel, il revient en graines

Nungesser Semences est le seul spécialiste des espaces verts, du gazon et des graminées du Grand Est à s'être diversifié dans les semences de plantes sauvages indigènes. Il recherche des agriculteurs motivés pour les multiplier. Elles iront enrichir les bords de parcelle, les interrangs des vignes ou les vergers, mais également des prés communaux ou encore des entreraills de tramway.

Pionnier, Nungesser Semences multiplie depuis dix ans déjà des semences de fleurs et graminées sauvages locales, labélisées Végétal local. Leur mélange fleurit à la ville et au champ. Le savoir-faire du semencier, spécialisé dans les gazons et graminées, est unique dans le Grand Est. En France, ils ne sont qu'une poignée à s'être ainsi diversifiée.

Tout commence dans la nature alsacienne. Des botanistes du conservatoire des sites alsaciens (CSA) y collectent entre 5 et 15 g de semences d'une plante sauvage pour Nungesser Semences. À partir de ces graines, le semencier, basé à Erstein, multiplie sous serre la première année, et repique. Puis des agriculteurs voisins cultivent les fleurs et graminées sauvages sur de petites parcelles. La première récolte est manuelle pour recueillir suffisamment de semences. Ensuite, seulement, de grandes parcelles sont ensemencées. Mais il faut attendre trois à quatre ans entre la collecte dans la nature et l'intégration des semences multipliées dans un mélange de graines prêt à être commercialisé. «C'est fastidieux mais cela fait le charme de l'activité», estime Lucie Heitz, la fille de Bernard Heitz, le PDG de Nungesser Semences. Entreprise familiale, depuis 1973, Nungesser Semences emploie aujourd'hui dix salariés. Une dizaine d'agriculteurs sont partenaires.

90% des mélanges de semences pour bandes enherbées, bordures de parcelles, interrangs, prairies, aménagements divers de Nungesser Semences sont élaborés à la demande. «On ne s'adresse qu'à des pros du paysage», précise Lucie Heitz qui, du haut de ses 37 ans, se prépare à la reprise. Entre autres clients qui achètent les mélanges à base d'espèces sauvages indigènes: Vinci pour le grand contournement ouest de Strasbourg; les collectivités locales pour leurs chantiers de renaturation, telle Ostwald ou



À Ribeauvillé, des vignes profitent de fleurs d'origine naturelle dans l'interrow. À Westhalten, un collectif de viticulteurs teste, avec l'Inra, un autre enherbement à base d'espèces sauvages indigènes, dont Nungesser Semences a le secret. © Nungesser Semences

Illkirch; la CTS pour l'extension du tram vers la Robertsau. «Avec 1 kg de graines, on ensemence 200 m². Nos conditionnements ne sont pas adaptés aux particuliers», ajoute Lucie.

Le monde agricole aussi commence à s'intéresser aux fleurs et graminées sauvages locales pour attirer l'entomofaune: les insectes pollinisateurs et les auxiliaires des cultures. «L'intérêt de ces plantes est quelles sont pérennes. Il y a des annuelles - des plantes messicoles, comme le coquelicot et le bleuet - mais aussi et

surtout des vivaces, qui repoussent à chaque fauche et sur plusieurs années», explique Lucie Heitz, qui sait que l'inconvénient majeur est le prix des semences. 98% des fleurs sauvages qui composent les mélanges sont des vivaces, souligne-t-elle.

Bientôt une thèse sur le sujet

Dans le vignoble, les mix à base de plantes indigènes sauvages sont de plus en plus choisis comme alternatives à l'engazonnement habituel. Éviter les coulées de boue, voire le



Bientôt à la tête de Nungesser Semences et spécialiste des espaces verts, Lucie Heitz se tient dans l'entrepôt, à Erstein, au milieu de reseda lutea, en train de sécher. Les fleurs ont été récoltées à la main, début août, pour leurs petites graines noires brillantes. © Anne Frintz

travail du sol, amener de l'engrais vert, en plus des pollinisateurs et des auxiliaires, les animent. Tant et si bien qu'un projet de recherche a vu le jour, dès 2014. Pour le groupement de viticulteurs de Westhalten, des botanistes du CSA ont collecté, sur la lande du coin, le Strangenberg, les graines de 25 espèces sauvages locales, qui ne concurrencent pas la vigne, dont

l'achillée millefeuille, la centaurée du Rhin, l'œillet prolifère. Nungesser Semences les a multipliées. Les viticulteurs les ont semées. Avec l'Inrae de Colmar, ils étudient l'apport de ce couvert végétal à la biodiversité, notamment dans le sol, et à la résistance au stress hydrique. Pour 2022, via le dispositif CIFRE (convention industrielle de formation par la recherche), Nungesser Semences



Semi de mauve sauvage, prélevée par des botanistes du conservatoire des sites alsaciens dans la nature. La première année, les semences sont multipliées sous serre. Après un processus de trois à quatre ans, les récoltes sur parcelle agricole fournissent les premières graines commercialisables. © Anne Frintz



La trieuse sépare les graines de silène des débris végétaux. Les fleurs blanches d'origine sauvage et locales ont été moissonnées par un agriculteur qui les a cultivées pour Nungesser Semences. Le mulch passe par différents tamis. © Anne Frintz



Gros plan sur des graines de silène, qui intégreront l'un des mélanges, souvent à façon, pour des agriculteurs, arboriculteurs, viticulteurs, collectivités ou privés du BTP, notamment. © Anne Frintz



Échantillons de semences de sauge des prés, de « thym des bergères » et d'anémis du teinturier, à montrer aux clients. Les graines de thym sont comparables à du poivre moulu. Celles d'anémis ont la forme de petits bâtonnets. Elles ne sont pas vendues en pur. © Anne Frintz

recrute un jeune doctorant qui soutiendra une thèse sur les fleurs et graminées sauvages. «Grâce à des relevés botaniques, il étudiera comment ces espèces interagissent entre elles et avec la vigne, et se pérennisent: un sujet jamais traité auparavant», s'enthousiasme Lucie Heitz.

Son père qui avait eu cette idée folle de préférer les fleurs sauvages aux horticoles, était à l'époque taxé de «fumeur de moquette»... quoi de plus logique pour un semencier spécialiste du gazon! Encore aujourd'hui, fleurs des prés et des champs sont qualifiées de mauvaises herbes. Pourtant, elles sont des réservoirs de nourriture et des hôtels pour les insectes auxiliaires des cultures et les pollinisateurs. Et elles sont autrement plus nourricières que les fleurs horticoles, dont la fonction reproductrice - le nectar et le pollen donc - n'est pas développée, à cause de la sélection qu'elles subissent, selon le semencier.

Pour les vergers, Nungesser Semences préconise des mélanges de fleurs sauvages très variées, pour capter un maximum de butineurs différents. En grandes cultures, des mix plus simples, de trois à cinq espèces seulement (bleuets, coquelicots, calendula en tête), sont conseillés puisque l'intérêt culturel est moins grand. Des mélanges avec du trèfle sont vendus dans les coopératives de la région. Nungesser Semences fournit Le Comptoir agricole et Armbruster notamment. Arboriculteurs et viticulteurs achètent, eux, en direct leurs mélanges à façon. L'entreprise de semences en gros a une agence dans le Haut-Rhin à Wittelsheim. Les Alsaciens représentent ainsi 70% des clients agriculteurs sur ce marché de niche.

Cherche producteurs

«Après des agriculteurs, nous sommes surtout connus pour nos mélanges sur mesure de semences d'engrais verts. Nous vendons une bonne centaine de tonnes de semences d'intercultures par an



Lucie Heitz, dans une serre, derrière l'entrepôt, tient quelques fleurs, presque séchées, de centaurée jaccée: du bleuet. © Anne Frintz

en direct. Aucune plante sauvage dans ces mélanges. Généralement, les cultivateurs se regroupent pour acheter plusieurs tonnes», intervient Bernard Heitz. Père et fille lancent un appel à la profession. L'activité de semences de fleurs et graminées sauvages se développe rapidement. Actuellement, une dizaine d'agriculteurs produisent pour eux deux ou trois espèces, en monoculture: de quelques ares à deux ou trois hectares, selon les besoins. Nungesser Semences assure le suivi technique de cette culture «très bien rémunérée»: de 1500 à 3000 €/ha. «Notre problématique, c'est trouver des agriculteurs qui se lancent dans la production. Chaque espèce a un itinéraire différent et on revient à des techniques d'avant: du désherbage manuel et mécanique uniquement. Ce sont des cultures qu'on surveille. Et comme ce sont des plantes sauvages, elles ne fleurissent pas toutes en même temps: leur but est de se reproduire. Il faut donc les choper

au bon moment. Si on récolte 50% du potentiel de la parcelle, c'est déjà bien. 200 kg d'une production, c'est beaucoup pour nous!», s'exclame Lucie. La jeune femme est en plein dedans: récoltes, séchages, tris s'étalent de juin à fin août. Chaque année, entre 6 et 8 tonnes de graines d'une quarantaine d'espèces indigènes sauvages sont produites. Nungesser Semences sort environ 2 000 tonnes de semences, toutes confondues, par an. Les producteurs qui cultivent des plantes sauvages locales pour Nungesser Semences sont à 90% alsaciens. Des Champenois ont rejoint l'aventure. Qu'est-ce qui

les motive tous? «Ces parcelles restent en place de trois à cinq ans. Elles couvrent le sol, qui n'est pas travaillé. Elles ne nécessitent pas d'engrais ou une fois tous les cinq ans. Et attirent, bien sûr, beaucoup d'insectes. Nous ne faisons pas d'alimentaire, donc nous ne sommes pas en bio. Le recours aux fongicides est possible», résume Lucie Heitz. Les standards sont le bleuet, la marguerite et le coquelicot. Pour soutenir l'équipe de France au Mondial de foot 2022, rien de tel qu'une production bleu-blanc-rouge! Avis aux amateurs.

Anne Frintz



Nungesser Semences est surtout connu auprès des agriculteurs pour les mélanges d'engrais verts. L'entreprise vend une bonne centaine de tonnes de semences d'intercultures, par an. © Anne Frintz



La ferme Fuchs, en bio, à Obersaasheim, dans le Haut-Rhin, a recours à un mélange de Nungesser Semences pour ses bandes fleuries. Les vivaces dont les graines sont intégrées au mix reviennent chaque année. © Nungesser Semences

en bref

Expérimentation La culture du cannabis à usage médical se précise

En vue de permettre la future culture du cannabis à usage médical en France, l'Agence nationale de sécurité des médicaments met en place un nouveau Comité scientifique temporaire (CST) intitulé «Culture en France du cannabis à usage médical - spécifications techniques de la chaîne de production allant de la plante au médicament», indique-t-elle dans un communiqué. Il devrait être opérationnel dès septembre 2021, après la nomination de ses membres. Selon la loi française, l'utilisation et la production du cannabis, quelle que soit leur finalité, sont interdites sur le territoire national. Toutefois le décret du 7 octobre 2020 a permis la mise place d'une expérimentation concernant l'utilisation de l'usage médical du cannabis. Un décret, en vue d'autoriser et encadrer, sous certaines conditions, la culture en France du cannabis à usage médical, est en cours de finalisation.

L'avis de ce CST devra porter sur les teneurs en substances actives des plantes ou encore sur la variété des plantes utilisées. Il devra également définir les modalités de traçabilité des plantes jusqu'à la récolte des fleurs, les formes pharmaceutiques attendues des médicaments à base de cannabis, les critères de qualité pharmaceutiques ainsi que les contrôles nécessaires pour la culture de cannabis médical en France.

Ce comité sera composé de représentants des différents ministères concernés (agriculture, santé, économie, intérieur), de représentants de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Inrae) ainsi que du Conseil national de l'ordre des pharmaciens. Des experts, en particulier des plantes utilisées à des fins médicales, participeront également à ce Comité. Ce CST est créé pour une durée de quatre mois et devra rendre un avis à l'issue de cette période.